

DISPOSITIF

Influenza aviaire 2024 amont (éleveurs de volailles)

Guide à destination des utilisateurs de la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD)

PROPRIETES DU DOCUMENT

Responsable	Unité Gestion de Crises agricoles
--------------------	-----------------------------------

CLASSIFICATION DU DOCUMENT (SENSIBILITE / DIFFUSION)

Public	Interne	Restreint	Confidentiel
☒	☐	☐	☐

DIFFUSION DU DOCUMENT

Destinataires	Date
Tout public	20/03/25

TABLE DES VERSIONS

Version	Date	Auteur	Objet de la mise à jour
V 1	20/03/2025	UGCA	Mise en place du document

Décision INTV GECRI 2025-01

Pour toutes questions, merci de lire attentivement la procédure et la foire aux questions (FAQ) en fin de document avant de contacter FranceAgriMer

I. RAPPEL DU DISPOSITIF.....	2
Modalité de dépôt.....	2
1. Période de dépôt	2
2. Modalités de dépôt.....	3
II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE D'AIDE	3
A. Constitution de la demande de versement de l'aide.....	3
B. Saisie pas à pas	3
a. Page d'accueil	3
b. Vérification des informations de l'entreprise.....	5
c. Coordonnées du déposant	6
d. Formulaire de demande	8
e. Téléchargement des pièces justificatives.....	17
f. Dépôt de la demande.....	20
g. Accusé de dépôt	23
III. Instruction de votre dossier.....	25
IV. Foire aux questions PAD téléservice.....	26
V. Contact	28

Les informations sur le dispositif sont sur le site internet :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/INFLUENZA-AVIAIRE/IAHP-2024-Amont>

Vous trouverez à cette adresse tous les documents relatifs au dispositif.

I. RAPPEL DU DISPOSITIF

En ce qui concerne les conditions d'éligibilité et de la détermination du montant de l'aide, il convient de se référer à la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2025-01 du 18 mars 2025.

Modalité de dépôt

1. Période de dépôt

Du 24 mars 2025 14h au 5 mai 2025 à 14h.

Aucune dérogation n'est accordée.

La demande d'aide est dématérialisée en ligne sur la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD) de FranceAgriMer. Les dossiers doivent être validés par le demandeur sur PAD pour être recevables, c'est-à-dire être passés au statut « déposé » et avoir fait l'objet d'un accusé de dépôt envoyé par courriel.

Dans le cas où le demandeur constate avant la date limite de dépôt définie au point 5.2 de la décision, une erreur lors du dépôt de sa demande d'aide, il est invité à contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : influenzai@franceagrimer.fr afin que son dossier lui soit remis à disposition.

Un accusé de dépôt de la demande d'aide est envoyé automatiquement par courriel à chaque demandeur, après validation du dossier par le demandeur, lorsque le dossier passe au statut « déposé ».

2. Modalités de dépôt.

La demande d'aide est dématérialisée en ligne sur la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD) de FranceAgriMer. **Il est recommandé d'effectuer des sauvegardes régulières de votre dossier.** L'accès au formulaire n'est possible qu'au moyen d'un SIRET valide.

Les informations (procédure de dépôt, lien, dates...) sont mises à disposition en ligne sur le site internet de FranceAgriMer :

[IAHP 2024 Amont | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer](#)

Il ne peut être pris en compte qu'une seule demande par SIREN, tous SIRET confondus

Dans le cas où le demandeur constate avant la date limite de dépôt définie au point 2.2 de la présente décision, une erreur lors du dépôt de sa demande d'aide, il est invité à contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : influenzai@franceagrimer.fr afin que son dossier lui soit remis à disposition.

Un accusé de dépôt de la demande d'aide est envoyé automatiquement par courriel à chaque demandeur, après validation du dossier par le demandeur, lorsque le dossier passe au statut « déposé ».

Les pièces obligatoires doivent impérativement être déposées sur la Plateforme d'Acquisition des Données (PAD) pour que le dossier puisse être recevable.

II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE D'AIDE

A. Constitution de la demande de versement de l'aide

La demande du bénéficiaire est constituée du formulaire en ligne complété comprenant les données déclaratives et les engagements du demandeur. Elle devra être accompagnée des pièces listées au point 5.3 de la décision INTV-GECRI-2025-01.

Attention, seuls les dossiers complets peuvent être déposés et seuls les dossiers validés sont admissibles.

B. Saisie pas à pas

INFORMATION : tous les champs marqués d'une étoile rouge * sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

a. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessous, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

CLIQUEZ ICI : [IAHP 2024 Amont | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer](#)

Puis cliquez sur le lien indiqué dans la partie **Accès au téléservice** (Lien actif à compter du 24/03/2025 à 14h uniquement).

Accueil > Liste des dispositifs > Influenza 2024 amont (élev...

Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles)



Influenza aviaire

Ouvert le 30/09/2024 08:00 - Fermera le 31/12/2025 14:00

Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles)

Indemnisation des pertes de non production H5N1 2024 - éleveurs de volailles situés en zones réglementées (HORS cheptel reproducteurs)

En savoir plus

Faire une demande +

Pascal Xichona/agriculture.gouv.fr / store.agriculture.gouv.fr - CGU store.agriculture.gouv.fr - 09/12/2015

En savoir plus

Dans le cadre des mesures de police sanitaire mises en œuvre afin de lutter contre l'épizootie d'influenza aviaire 2023-2024, des mesures d'interdiction de mises en place de volailles (palmipèdes, gallinacées et colombinés) ont été imposées au sein des zones réglementées (zones de protection, zones de surveillance). Sur la période pendant laquelle est intervenu un arrêt de production pour les éleveurs situés au sein de ces zones, il a été décidé que l'Etat indemnise une partie des pertes économiques liées à cet arrêt de la production (1).

Cliquez sur « faire une demande » afin de vous identifier.

La fenêtre ci-dessous s'ouvre :

Accueil > Liste des dispositifs > Influenza 2024 amont (élev...) > Déposer un dossier

Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles)

Étape 1 sur 5

→ Afficher les informations de la démarche

Identification

Étape suivante : saisie de vos coordonnées



Débutez votre démarche

Numéro SIRET
Format SIRET

⚠ Ce champ est obligatoire

[Annuaire des entreprises](#)

Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification.

Le SIRET comporte 14 chiffres. Puis cliquez sur « je valide mon identifiant »

(En cas de doute, il est possible d'accéder à l'annuaire des entreprises en cliquant sur le lien correspondant afin de vérifier les données légales).

b. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE

Fermer ×

→ Confirmation de l'identifiant

Ces informations sont-elles correctes ?

Numéro SIRET	13000636400017
Raison sociale	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER
Adresse	12 RUE HENRI ROL TANGUY 93100 MONTREUIL



Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identifiés par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et les téléprocédures.

<https://www.insee.fr/fr/information/2015441>

Puis confirmer les données d'identité récupérées pour votre établissement :

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.

- Si les informations sont correctes cliquez sur Oui, je continue

c. Coordonnées du déposant

Dans la zone « Coordonnées du déposant », renseignez :

- Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- Éventuellement les coordonnées téléphoniques
- Saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)



L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.

Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles)

Étape 2 sur 5

Coordonnées du déposant

Étape suivante : confirmation de votre démarche

SIRET

N° 13000636400017

ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

→ [Afficher les informations de la démarche](#)



Vos coordonnées

Nom et prénom

Nom

Le nom est obligatoire

Prénom

Le prénom est obligatoire

Messagerie

Courriel

Format attendu : nom@domaine.fr

L'adresse de courriel est obligatoire

Confirmation du courriel

Format attendu : nom@domaine.fr

La confirmation de courriel est obligatoire

Téléphones (Facultatif)

Téléphone fixe

Format attendu : 0XXXXXXXXXX

Téléphone portable

Format attendu : 0XXXXXXXXXX

Contrôle d'accès sécurisé

9JA3CG



Puis cliquer sur CONTINUER

La fenêtre ci-dessous s'affiche :

Accueil > Liste des dispositifs > Influenza 2024 amont (élev...) > Déposer un dossier

Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles)

Étape 3 sur 5

Confirmation de votre démarche

Étape suivante : saisie du formulaire

SIRET

N° 13000636400017

ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Détail de votre identifiant et vos coordonnées



→ Afficher les informations de la démarche



Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique influenza@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.



Continuer

Cliquez sur CONTINUER



Un courriel vous est transmis avec votre numéro de dossier et le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier.

Ce courriel doit être conservé, il vous permet de revenir sur votre demande à tout moment avant validation du dossier. Vous ne pouvez pas initier plusieurs dossiers, aussi, si vous perdez ce lien, il pourra vous être renvoyé en ressaisissant votre SIRET sur la page d'accueil du téléservice.

Attention, **il ne constitue pas une preuve de dépôt**, la démarche doit impérativement aller jusqu'au **dépôt** (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.

Voici le modèle de courriel reçu :



jeu. 20/03/2025 18:37

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles) - Initialisation Dossier 48541- NON VALIDÉ

À influenza

CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT - VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE

Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier.

Bonjour Fam FranceAgriMer,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles) pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER » Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 48541.

ATTENTION, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs du formulaire requis et téléversé toutes les pièces requises.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/12/2025 à 14:00:00.

Après validation votre demande sera au statut "déposé" et ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un **accusé de réception**.

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver) : <https://padcollecte-rec.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/details-dossier/48541/873?codeIdentification=e682ab9ef4144da1092adcd47477b49a>

Adresse de contact : Influenza@franceagrimer.fr

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur et reprendre la démarche à tout moment via **le lien indiqué dans le courriel**.

d. Formulaire de demande

Après avoir cliqué :

- sur CONTINUER (écran précédent),

Alors, le formulaire demande apparaît :  **Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.**



DEMANDE D'AIDE

Influenza aviaire 2023-2024 amont (éleveurs de volailles)

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
N° SIRET : *	13000636400017
Code APE :	84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités écon
Raison sociale :	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIME
Forme Juridique :	7389 - Etablissement public national à caractère administratif
Adresse :	FRANCEAGRIMER
	12 RUE HENRI ROL TANGUY
Code postal :	93100
Commune :	MONTREUIL
PACAGE (facultatif) :	entrer une valeur
Procédure collective : *	▼
	Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »

➤ Identification du demandeur

Les données sont déjà renseignées et vous ne pouvez pas les modifier.

Il convient d'indiquer en bas du cadre si une procédure collective est en cours : redressement/sauvegarde/liquidation judiciaire/liquidation amiable.

Le cas échéant, sélectionnez « aucune ».

La saisie du numéro PACAGE est facultative.

➤ Personne à contacter si différente du déposant

Si vous cochez la case, vous pouvez saisir les coordonnées d'une personne différente du déposant.

☑ PERSONNE À CONTACTER si différente du déposant	
Nom : *	
Prénom : *	
Téléphone :	01 23 45 67 89
Courriel : *	exemple@mail.com

➤ Information préalable

INFORMATION PRÉALABLE	
1. J'ai bénéficié d'une aide à l'activité partielle du fait de l'épizootie d'influenza aviaire : *	
☒ Oui ☐ Non	
Le montant perçu doit être attesté dans l'attestation comptable à joindre au dossier. Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner une sanction.	
Montant de l'activité partielle : *	entrer une valeur €

Si vous avez bénéficié d'une aide à l'activité partielle du fait de l'épidémie d'influenza aviaire : vous devez cocher « oui » et indiquer le montant de l'activité partielle perçue (montant indiqué sur l'attestation comptable). Attention : les montants déjà déclarés et pris en compte dans le cadre d'une demande d'aide sur le dispositif 2022-2023 ne doivent pas être à nouveau déclarés ici.

➤ Déclaration des indemnisations et des pertes

DECLARATION DES INDEMNISATION ET DE Pertes

2.a. Taux moyen d'indemnisation 90%
 Cette information est indiquée sur l'annexe 1 « Fiche de calcul attestée par le comptable » (l'onglet «1-Synthèse»)

2.b. Pertes calculées par activité
 Veuillez cocher la case ou les cases correspondant à l'activité de votre exploitation pour laquelle une indemnisation est demandée : *

☐ PALMIPÈDES*

☐ GALLINACÉS (ET COLOMBINÉS)*

☐ GIBIER*

2.a : Le taux d'indemnisation est de 90%. Cette information est indiquée sur l'annexe 1 « fiche de calcul attestée par le comptable » (l'onglet intitulé « synthèse »).

2.b : Vous devez cocher la case ou les cases correspondant à l'activité de votre exploitation pour laquelle une indemnisation est demandée. Selon le ou les cas : Palmipèdes et/ou Gallinacés et colominés et/ou gibier.

PALMILPEDES :

☒ **PALMIPÈDES**

Nombre d'Unités de Production (UP) : * (doit correspondre à l'annexe 1)

Filières : *
 ☐ Filière longue (avec ou sans forfait ITAVI)
 ☐ Filière courte

MONTANTS D'AIDE PALMIPÈDES CALCULÉS ET DEMANDÉS:
 (Inscrire ici le montant figurant dans la synthèse de la fiche de calcul établie par le centre comptable et téléversée dans l'écran suivant)

H Palmipèdes : * € (entrer une valeur)

(indemnisation demandée pour les pertes dues aux restrictions)

Je pratique le gavage/engraissement : *
 ☐ Oui
 ☐ Non

Saisir le nombre d'unités de production (UP) conformément à l'annexe 1 « fiche de calcul attestée par le comptable » et cocher la ou les filière(s) concernée(s) : longue (avec ou sans forfait ITAVI) **ou/et** courte.

Si filière courte, cocher selon votre cas ; un seul choix est possible :

Filières : *

- ☐ Filière longue (avec ou sans forfait ITAVI)
- ☒ Filière courte*
- ☐ cas 1 : abattage/découpe/transformation et vente directe par le demandeur
- ☐ cas 2 : abattage/découpe/transformation à façon et vente directe par le demandeur
- ☐ cas 3 : vente directe d'animaux vivants par le demandeur
- ☐ cas 4 : vente en vif à un éleveur en cas 1,2 ou 3

Vous devez saisir le montant total indemnisation palmipèdes I1 calculés figurant dans la synthèse fiche de calcul établie par le centre comptable.

Pour les palmipèdes il convient de renseigner si vous pratiquez le gavage/engraissement : cochez oui ou non :

Je pratique le gavage/engraissement : *

☐ Oui ☐ Non

GALLINACES (ET COLOMBINES)

☒ GALLINACÉS (ET COLOMBINÉS)

Nombre d'Unités de Production (UP) : *

(doit correspondre à l'annexe 1)

Filières : *

- ☐ Filière longue (avec ou sans forfait ITAVI)
- ☐ Filière courte

☐ gallinacés hors Poules pondeuses*

☐ Poules pondeuses*

MONTANTS D'AIDE GALLINACES CALCULES ET DEMANDÉS :

(Inscrire ici le montant figurant dans la synthèse de la fiche de calcul établie par le centre comptable et téléversée dans l'écran suivant)

I1 gallinacés *

entrer une valeur

€

(indemnisation demandée pour les pertes dues aux restrictions)

Saisir le nombre d'unités de production (UP) selon l'annexe 1 comptable et cocher la ou les filière(s) concernée(s) : longue (avec ou sans forfait ITAVI) **ou/et** courte.

Si filière courte, cocher selon votre cas ; un seul choix est possible :

Filières : *

- ☐ Filière longue (avec ou sans forfait ITAVI)
- ☒ Filière courte*
- ☐ cas 1 : abattage/découpe/transformation et vente directe par le demandeur
- ☐ cas 2 : abattage/découpe/transformation à façon et vente directe par le demandeur
- ☐ cas 3 : vente directe d'animaux vivants par le demandeur
- ☐ cas 4 : vente en vif à un éleveur en cas 1,2 ou 3

Dans le cas des gallinacés, il faut sélectionner au moins une production : gallinacés hors poules pondeuses ou Poules pondeuses.

☐ gallinacés hors Poules pondeuses*

☐ Poules pondeuses*

Vous devez saisir le montant total indemnisation gallinacés I1 calculés figurant dans la synthèse fiche de calcul établie par le centre comptable.

GIBIER :

☒ GIBIER

I1 Gibier : *

 €

(indemnisation demandée pour les pertes dues aux restrictions)

Vous devez saisir le montant GIBIER calculés figurant dans la synthèse fiche de calcul établie par le centre comptable.

Ensuite, au point 3, un récapitulatif automatique de votre demande est réalisé

3. RECAPITULATIF de votre demande :

Indemnisation des pertes maximum
demandée :

 €

Indemnisation finale demandée après prise en
compte de l'activité partielle :

 €

Les messages suivants peuvent s'afficher selon les données que vous avez saisies et vous ne pourrez pas enregistrer la demande :

Vous ne pouvez pas déposer un dossier dont le montant est inférieur à 1 000,00 € euros.

Le montant d'aide calculé avec les informations renseignées est nul, le dépôt du dossier n'est pas possible.

Pour rappel : le montant minimum de l'aide attribuée dans le cadre de la présente décision est de 1 000€ par entreprise, avant éventuel plafonnement budgétaire tel que décrit à l'article 4.7. Aucune aide n'est versée si le montant calculé n'atteint pas ce seuil de 1 000€ avant plafonnement budgétaire éventuel.

Au point 3-Bis vous devez déclarer si vous avez souscrit à une assurance privée et avez bénéficié une indemnisation de votre assureur **pour les pertes économiques liées à l'épizootie de grippe aviaire**. Cochez oui ou non suivant votre situation :

3 bis – Le demandeur a souscrit une assurance privée et a bénéficié d'une indemnisation de son assureur pour les pertes économiques liées à l'épizootie de grippe aviaire 2023-2024. *

☒ Oui ☐ Non

Montant de l'indemnité d'assurance touché : *

entrer une valeur

€

Il convient de prendre connaissance du message d'information en fin de bloc « déclaration des indemnisations et de pertes » :

ATTENTION :

Les montants d'aide demandés feront l'objet d'une instruction par l'administration au regard des pièces justificatives que vous téléverserez dans l'écran suivant et des informations détenues par l'administration et ne préjuge pas du montant d'aide qui vous sera finalement attribué.

Cas particuliers :

La partie suivante permet d'identifier si vous êtes un cas particulier(s) le cas échéant, **si non ne rien cocher**

CAS PARTICULIERS

- ☐ 4. Je conteste les communes et/ou dates de restriction de l'annexe 4 de la décision FranceAgriMer.
- ☐ 5. Je suis concerné par une fusion/absorption, modification de structure juridique, reprise d'exploitation ou reprise d'unités de production après le début de la période de référence
- ☐ 6. Je relève d'un cas particulier (C) pour l'établissement de ma période référence (choisir un seul cas, si plusieurs cas possible, choisir un cas C2)

Plusieurs cas particuliers peuvent être cochés, ils sont cumulables :

Point 4 : Dans le cas où vous contestez les communes ou les dates de restrictions de l'annexe 4 de la décision de FranceAgriMer, saisissez dans l'espace dédié vos dates réelles de vide réglementaire subi et les justificatifs dans les pièces à joindre.

☒ 4. Je conteste les communes et/ou dates de restriction de l'annexe 4 de la décision FranceAgriMer.

J'indique mes dates réelles de vide réglementaire subi et les justifie en téléversant le justificatif dans l'écran suivant, ainsi que les UP ou communes concernées :

UP/Communes concernées et dates à prendre en compte *

Point 5 : Dans le cas où vous êtes concernés par une fusion/absorption/reprise, cochez la case 5.

☒ 5. Je suis concerné par une fusion/absorption, modification de structure juridique, reprise d'exploitation ou reprise d'unités de production après le début de la période de référence

Point 6 : Si vous relevez d'un cas particulier pour l'établissement de votre période de référence, choisir le cas vous concernant C1/ C2/ C3 ; un seul choix est possible ; si votre situation correspond à plusieurs cas possibles choisir uniquement le choix C2. Selon le cas sélectionné suivez les consignes.

☒ 6. Je relève d'un cas particulier (C) pour l'établissement de ma période référence (choisir un seul cas, si plusieurs cas possible, choisir un cas C2)

- ☐ C1 La production réalisée sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 n'est pas représentative de l'activité de l'exploitation (difficultés personnelles, sanitaires etc.) et il existe un autre exercice clos de référence.*
 - ☐ C2 Agrandissement de l'exploitation ou réduction la taille de l'exploitation ou changement d'activité au sein de la filière avec démarrage de la production dans cette nouvelle configuration sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vidé sanitaire sur leur exploitation.*
 - ☐ C3 Nouveau producteur ayant débuté la production après le début de l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vidé sanitaire sur l'exploitation.*
-

Exemple C1 :

☒ 6. Je relève d'un cas particulier (C) pour l'établissement de ma période référence (choisir un seul cas, si plusieurs cas possible, choisir un cas C2)

- ☒ C1 La production réalisée sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 n'est pas représentative de l'activité de l'exploitation (difficultés personnelles, sanitaires etc.) et il existe un autre exercice clos de référence.

Exemple C2 :

sanitaires etc.) et il existe un autre exercice clos de référence.

- ☒ C2 Agrandissement de l'exploitation ou réduction la taille de l'exploitation ou changement d'activité au sein de la filière avec démarrage de la production dans cette nouvelle configuration sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vidé sanitaire sur leur exploitation. *
- ☐ C2.1 nouvelle configuration antérieure à ce dernier exercice clos.
- ☐ C2.2 nouvelle configuration pendant ce dernier exercice clos.
- ☐ C2.3 nouvelle configuration après ce dernier exercice clos.

Exemple C3 :

- ☒ C3 Nouveau producteur ayant débuté la production après le début de l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vidé sanitaire sur l'exploitation. *
- ☐ C3.1 vous avez bénéficié d'une aide à l'installation et souhaitez que l'analyse de la production soit basée sur le Plan d'entreprise (PE).
- ☐ C3.2 vous n'avez pas bénéficié d'une aide à l'installation ou ne souhaitez que l'analyse de la production soit basée sur le Plan d'entreprise (PE).

➤ Coordonnées bancaires

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires : **IBAN, BIC et nom du titulaire du RIB** (celui-ci doit **correspondre** au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.

Le RIB doit être identique au document téléchargé.

IBAN *

EX. : FR33 3000 2005 5000 0015 7841 Z25

Indiquez l'IBAN figurant sur le RIB

BIC *

Indiquez le BIC figurant sur le RIB

Titulaire du compte figurant sur le RIB *

Indiquez le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB

Le champ "Titulaire du compte figurant sur le RIB" est obligatoire !

➤ Engagement du demandeur

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur. Il convient de cocher les cinq cases pour confirmer les engagements. Dans le cas où le déclarant n'est pas le demandeur, il s'engage au nom de ce dernier.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le déclarant :

- ☐ Demande le bénéfice de l'aide Influenza aviaire 2023-2024 amont (éleveurs de volailles) (pour le compte du demandeur le cas échéant) *
- ☐ Atteste sur l'honneur : *
- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
 - avoir pris connaissance de la Décision du directeur général FranceAgriMer INTV-GECRI 2025-01, et notamment des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions,
 - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
 - que le demandeur respecte les conditions d'éligibilité décrites dans la Décision INTV-GECRI 2025-01, à savoir :
 - avoir respecté les mesures d'abattage préventif et d'interdiction de mise en place de volailles dans les zones réglementées dont ressort l'exploitation,
 - ne pas avoir contribué, par acte délibéré ou par négligence, à la propagation de l'épizootie d'influenza aviaire 2023-2024 ;
 - avoir respecté les obligations prévues à l'arrêté 29 septembre 2021 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire relatif aux mesures de biosécurité applicables par les opérateurs et les professionnels liés aux animaux dans les établissements détenant des volailles ou des oiseaux captifs dans le cadre de la prévention des maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains,
 - avoir subi une perte de marge brute réelle due au vide sanitaire engendré par l'épisode d'influenza aviaire 2023-2024 par rapport à la même période de l'année de référence (ou cas particulier),
 - que l'entreprise n'est pas en difficulté au regard des conditions décrites dans la Décision INTV-GECRI 2025-01.
- ☐ M'engage (pour le compte du demandeur le cas échéant) à : *
- fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction du dossier,
 - déclarer les indemnités éventuellement perçues dans le cadre d'une assurance privée,
 - informer FranceAgriMer du bénéfice d'allocations d'activité partielle perçues pendant la période affectée par l'épizootie 2023-2024 ;
 - accepter de FranceAgriMer ou de tout autre contrôleur compétent, tout contrôle d'ordre technique, comptable ou financier, sur pièces ou sur place, portant sur le respect des conditions d'octroi de l'aide,
 - accepter de FranceAgriMer ou le service instructeur à recueillir les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations, organismes publics, ou acteurs privés, notamment de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), du registre du commerce et des sociétés (RCS), infogreffe, de la direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et de la mutualité sociale agricole (MSA), ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations ;
 - rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif a posteriori ou contrôle sur place ;
 - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, jusqu'à la fin de la dixième année civile suivant celle du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
 - accepter l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, jusqu'à la fin de la dixième année civile suivant celle du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
 - en cas de pratique de l'engraissement / gavage, être en conformité avec les obligations de mise aux normes bien-être (arrêté du 21 avril 2015) et s'engager à fournir tout élément justificatif demandé par l'administration.

☐ **Autorise (pour le compte du demandeur le cas échéant) :** *

- FranceAgriMer ou la DDTM à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations, organismes publics ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe, douanes et MSA, les comptables et organisation de producteurs ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
- FranceAgriMer ou la DDT(M) compétente à transmettre par courrier électronique toute information relative à ce dossier de demande d'aide.

☐ **Suis informé et informera le demandeur le cas échéant :** *

- que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu ;
- que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision ;
- que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes ;
- que l'administration pourra transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet du dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de la demande d'aide.

Veuillez prendre connaissance des **mentions légales inscrites en bas du formulaire** :

MENTIONS LÉGALES

L'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), situé 12 rue Henri Rol-Tanguy à Montreuil (93100), traite des données personnelles, afin d'exécuter ses missions d'intérêt public relatives.

En l'absence de fourniture des données personnelles nécessaires, FranceAgriMer ne pourra pas verser l'aide correspondante, compte tenu des obligations légales et réglementaires auxquelles il est soumis.

Afin de vérifier l'absence de double financement, FranceAgriMer et les autres organismes payeurs d'aides sont susceptibles d'échanger toutes les données dont ils disposent relatives aux demandes d'aides qui leur sont adressées.

FranceAgriMer est susceptible de vérifier toutes les données, qui lui sont transmises lors du dépôt d'une demande d'aide, auprès de sources accessibles au public (base INSEE) et auprès de sources qui ne sont pas accessibles au public (le ministère chargé de l'agriculture, douanes, MSA etc). FranceAgriMer est susceptible de corriger les données erronées et de les utiliser dans le cadre de la gestion des aides.

Les données personnelles traitées par FranceAgriMer sont également susceptibles d'être traitées par les autorités françaises et de l'Union européenne, dans le cadre de leurs obligations en matière de gestion, de contrôle, d'audit, de suivi et d'évaluation, prévues par le droit de l'Union européenne.

Par ailleurs, les données relatives aux bénéficiaires d'une aide d'État ou de l'Union européenne peuvent faire l'objet d'une publication, en application de dispositions particulières du droit de l'Union européenne. Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, compte tenu des durées minimales de conservation fixées par le droit français et le droit de l'Union européenne.

La personne concernée peut accéder aux données la concernant et demander leur rectification. Elle dispose également d'un droit d'opposition (pour des raisons tenant à sa situation particulière) et d'un droit à la limitation du traitement de ses données (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur ces droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données la concernant, la personne concernée peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de FranceAgriMer (il ne s'agit pas ici de question relative au dispositif d'aide mais uniquement liée aux données personnelles) :

- par courriel, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante : dpo@franceagrimer.fr
- ou par courrier postal, signé, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante :

FranceAgriMer
À l'attention du délégué à la protection des données
12 rue Henri Rol-Tanguy
93100 MONTREUIL

Si la personne concernée estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.

Les autres demandes d'information ou réclamations sur ce dispositif doivent être adressées à FranceAgriMer par voie électronique : influenza@franceagrimer.fr.

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

Sauvegarder la saisie

A tout moment vous pouvez sauvegarder la saisie en cours, sans aller jusqu'au dépôt du dossier. **Il est recommandé d'effectuer des sauvegardes régulières de votre dossier.**

Cliquer sur sauvegarder :

 Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires 

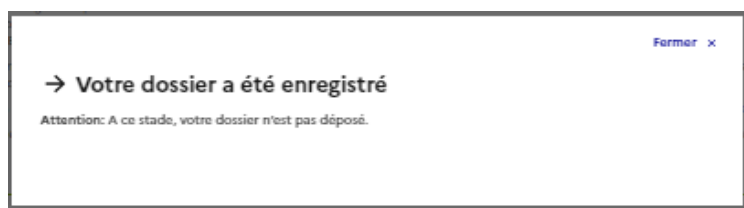
☐ Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) 

Fermer

Sauvegarder

Déposer





ATTENTION sauvegarder le formulaire ne suffit pas, il faut également télécharger les pièces justificatives et **VALIDER la demande.**

e. Téléchargement des pièces justificatives.

L'ensemble des pièces peut ou doit être joint. Le dossier ne pourra être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'a pas été déposé.

Lorsque l'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet ».

Pour déposer les pièces justificatives obligatoires, cliquez en haut du formulaire de demande sur le bouton « fournir les justificatifs ».

Accueil > Liste des dispositifs > Influenza 2024 amont (élev... > Déposer un dossier > N° 48541

Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles)

Étape 4 sur 5

Saisie du formulaire

Étape suivante : dépôt du formulaire

SIRET

N° 13000636400017

ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

▲ SAISIE EN COURS

Crée le 20/03/2025 18:37

N° 48541

Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles)

Votre contact pour ce dossier →

Remplir le formulaire

Fournir les justificatifs



- Pour déposer une pièce obligatoire, cliquez sur choisir un fichier : exemple justificatif « RIB »

Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant (en cas de procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire, si le RIB du demandeur est fourni, courriel du mandataire confirmant le paiement au demandeur à téléverser dans « autre document »).

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp.

Choisir un fichier

Aucun fichier n'a été sélectionné

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Sélectionner la pièce demandée sur votre réseau /ordinateur puis cliquer 2 fois sur le justificatif

Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant (dans le cas d'une procédure collective, un courrier ou courriel du mandataire doit être transmis afin de confirmer le destinataire du paiement ; à défaut, une preuve de l'attribution de la gestion des comptes lors du jugement doit être fournie).

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp.

Choisir un fichier

Aucun fichier n'a été sélectionné

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

RIB-22 RIB BPOC .pdf



La pièce est alors enregistrée.

Autre pièces obligatoires (dans tous les cas) :

Annexe 1 - Attestation version pdf

Fiche de calcul renseignée par le comptable et datée, signée et cachetée par ce dernier (annexe 1 décision).

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Choisir des fichiers

Aucun fichier n'a été sélectionné

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

attestation pdf ANX1P-fiche calcul lou pastou.pdf



Annexe 1 - Attestation version tableur

Fiche de calcul identique à la version PDF signée version tableur (excel ou ods) (annexe 1 decision)

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : xls,xlsx, odt,ods. Plusieurs fichiers possibles

Choisir des fichiers

Aucun fichier n'a été sélectionné

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

attestation ANX1T-annexe 1.xlsx



UPn date de sortie

Preuve de la date de sortie de la dernière bande dans l'unité de production : bons de sortie des animaux ou factures, ou PV d'abattage/ICA/bons d'enlèvement abattoirs/équarisseurs, attestation OP ou assimilés, etc.

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Choisir des fichiers Aucun fichier n'a été sélectionné

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
justif date de sortie UPDS-Attestation .pdf		

Autres pièces obligatoires selon les cas particuliers sélectionnés sur le formulaire de demande :

Exemple : **Si** filière courte cas 1 : pièce demandée :

Filière courte cas 1

Récépissé de déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale auprès de la DD(CS)PP/DETSPP;
OU agrément en tant qu'abattoir (les activités de découpe/transformation devront être précisées le cas échéant)

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Choisir des fichiers Aucun fichier n'a été sélectionné

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Exemple : **Si** cas particulier C2 : pièce demandée :

Cas particulier C2

Pièce(s) justifiant de la date de début de production avec la nouvelle configuration de l'exploitation

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Choisir des fichiers Aucun fichier n'a été sélectionné

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Si contestation communes et/ou date de restrictions : pièce demandée :

Contestation communes et /ou dates de restriction nbsp;

Preuve relative aux dates réelles de vide réglementaire subi (arrêtés préfectoraux)

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Choisir des fichiers Aucun fichier n'a été sélectionné

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Justif cas particulier 2.pdf		

Autre : si procédure collective :

Procédure collective

Téléchargez les arrêts ou PV faisant état de la situation de l'entreprise et du nom du mandataire nommé

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Aucun fichier n'a été sélectionné

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Justif procédure collective.pdf		

Si vous voulez joindre tout autre document justificatifs probants requis **notamment dans le cas dans le cas des fusion/absorption/scission d'exploitation (statuts, acte notarié, procès-verbal d'assemblée générale).**

Autres documents

Tout autre document jugé utile de porter à la connaissance de l'administration pour la compréhension du dossier (en l'absence de document à transmettre : cochez la case « déclarer sans objet »).

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, doc, xls, docx,xlsx. Plusieurs fichiers possibles

☐ Sans objet

Aucun fichier n'a été sélectionné

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Si non, cochez SANS OBJET :

f. Dépôt de la demande

Assurez-vous que tous les éléments obligatoires (champs avec une étoile rouge) sont complétés.
Une fois l'ensemble des pièces téléchargées, 3 options sont proposées :

OPTION 1 : sauvegarder sans valider.

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf. page 9)

Cliquez sur sauvegarder

Fermer x

→ **Votre dossier a été enregistré**

Attention: A ce stade, votre dossier n'est pas déposé.

Puis cliquer sur fermer

☒ Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [CGU](#)

Fermer

Sauvegarder

Déposer



Vous revenez sur l'écran d'accueil
L'écran suivant apparaît :



Plateforme d'Acquisition de Données
Une brique de la suite PAD dédiée aux usagers

[Paramètres d'affichage](#)

[Se connecter](#)

[Accueil](#) > [Liste des dispositifs](#) > [Influenza 2024 amont \(élev...](#)

Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles)



Influenza aviaire

Ouvert le 30/09/2024 08:00 - Fermera le 31/12/2025 14:00

Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles)

Indemnisation des pertes de non production H5N1 2024 - éleveurs de volailles situés en zones réglementées (HORS cheptel reproducteurs)

[En savoir plus](#)

[Faire une demande →](#)

Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr / store.agriculture.gouv.fr - CGU store.agriculture.gouv.fr - 09/12/2015

En savoir plus

Dans le cadre des mesures de police sanitaire mises en œuvre afin de lutter contre l'épizootie d'influenza aviaire 2023-2024, des mesures d'interdiction de mises en place de volailles (palmipèdes, gallinacées et colombinés) ont été imposées au sein des zones réglementées (zones de protection, zones de surveillance). Sur la période pendant laquelle est intervenu un arrêt de production pour les éleveurs situés au sein de ces zones, il a été décidé que l'Etat indemnise une partie des pertes économiques liées à cet arrêt de la production (1).

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur et reprendre votre dossier en cliquant sur le lien qui vous a été adressé par mail.

Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 5 mai 2025 à 14h.

OPTION 2 : déposer le dossier

- **Vous pouvez déposer définitivement votre demande.**

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé
Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »

☒ Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [CGU](#)

Fermer

Sauvegarder

Déposer

Cliquez sur Déposer

Fermer x

→ Voulez-vous déposer votre dossier ?

Merci de confirmer le dépôt.
Un courriel confirmant votre dépôt vous sera envoyé, pensez à consulter vos courriers indésirables.

Et cliquer sur « Oui je dépose mon dossier »

Fermer x

→ Votre dossier est déposé

Un courriel vous a été envoyé, pensez à consulter vos courriers indésirables.

Conservez précieusement ce courriel, il contient votre **numéro de dossier** et d'éventuelles informations complémentaires.

OPTION 3 : annuler votre dossier

Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.
Cliquez sur bouton en forme de poubelle en bas du formulaire

 Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires x

☐ Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande ([CGU](#)) 




Le cas échéant, une confirmation vous sera demandée. Merci de renseigner le motif d'annulation

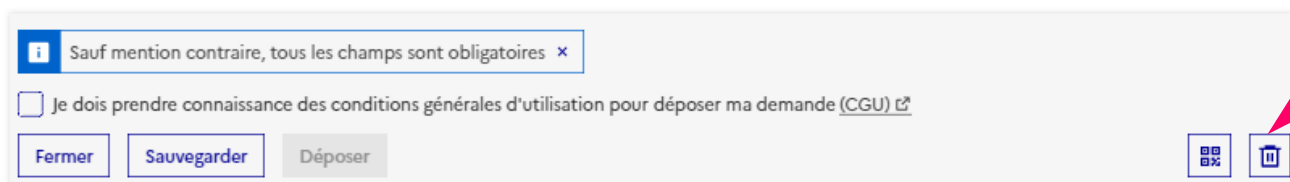
Fermer x

→ Confirmez-vous l'annulation de votre demande ?

Merci de renseigner le motif d'annulation

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

- **Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.** Cliquer sur bouton en forme de poubelle en bas du formulaire



Le cas échéant, une confirmation vous sera demandée. Merci de renseigner le motif d'annulation



Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

g. **Accusé de dépôt**

Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide avec la liste des pièces que vous avez joint.

Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt en pièce jointe.

Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.

Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 48541

dans le cadre du dispositif Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles)

Celle-ci a été réceptionnée le 21/03/2025 08:57:30 heure locale (Métropole).

Dossier suivi par : FranceAgriMer / GECRI

Contact : influenza@franceagrimer.fr

Vos informations

N° Siret : 13000636400017

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET
DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse : 12 RUE HENRI ROL TANGUY

Code postal : 93100

Commune : MONTREUIL

Nom : FranceAgriMer

Prénom : Fam

Téléphone Fixe : 0100000000

Téléphone Mobile : 0600000000

Adresse électronique : influenza@franceagrimer.fr

Contenu de votre dossier de dépôt

Formulaire : Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles)

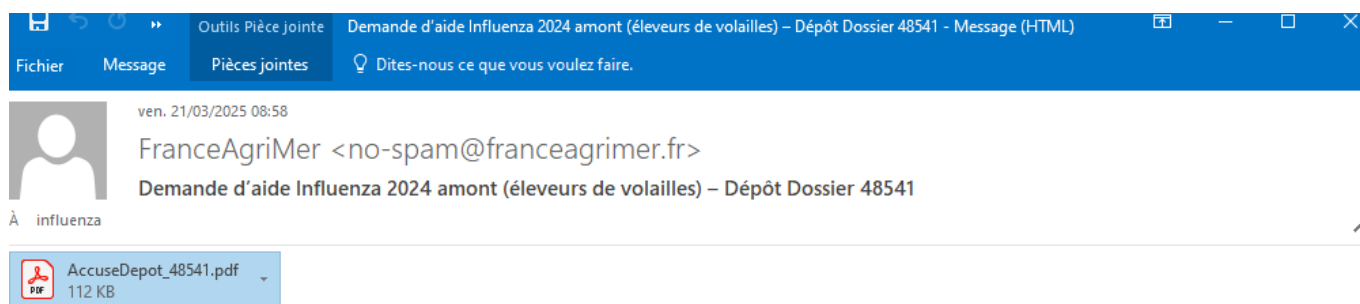
Lien vers le dossier : <https://padcollecte-rec.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/details-dossier/48541/873?codeIdentification=e682ab9ef4144da1092adcd47477b49a>

Ci-dessous, la liste des pièces jointes que vous avez déposées :

Justificatif demandé	Fichier joint	Déclaré sans objet	Empreinte numérique ⁽¹⁾
Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	RIB-22 RIB BPOC .pdf	-	3WE1wiy2rdxte1bKF1C2hqxOU+nN7qObpb6G8O9++ts=
Annexe 1 - Attestation version pdf	attestation pdf ANX1P-fiche calcul lou pastou.pdf	-	RsJk68dc6MJoE4Z/3I4Zi/AzoIP0n5urFph5HwUJ0Qo=
Annexe 1 - Attestation version tableur	attestation ANX1T-annexe 1.xlsx	-	AQ+RISHOtU/8VpZXZKaTZdi/jUHPmLXFlyTZsXsFxs=
UPn date de sortie	justif date de sortie UPDS-Attestation .pdf	-	cg3BWi++4EVkdehgsjgFjf+igneMES0UrqGnGpcCDrc=
Filière courte cas 1	justif filiere courte .pdf	-	cg3BWi++4EVkdehgsjgFjf+igneMES0UrqGnGpcCDrc=
Contestation communes et /ou dates de restriction	Justif cas particulier 2.pdf	-	G2WkbH1lNGzUi9FWic0lBfGUmdfyOCSeCNa+EUsoqe0=
Cas particulier C2	justif filiere courte .pdf	-	cg3BWi++4EVkdehgsjgFjf+igneMES0UrqGnGpcCDrc=
Procédure collective	Justif procédure collective.pdf	-	NZ1bp8vZM1macOr42HB0LPtZiegyHUwNW07ZSm0X7ZM=

Justificatif demandé	Fichier joint	Déclaré sans objet	Empreinte numérique ⁽¹⁾
Preuve de la localisation des unités de production	-	Oui	-
Justificatif activité partielle	Justif activité partielle - Copie.pdf	-	3WE1wiy2rdxte1bKF1C2hqxOU+nN7qObpb6G8O9++ts=
Autres documents	-	Oui	-

⁽¹⁾ Une empreinte numérique est apposée aux fichiers afin de pouvoir vous assurer qu'ils n'ont pas été modifiés depuis votre dépôt



Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 21/03/2025 à 08:57:30 concernant l'aide Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles).

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <https://padcollecte-rec.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/details-dossier/48541/873?codeIdentification=e682ab9ef4144da1092adcd47477b49a>.

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer



Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.

Si vous ne l'avez pas reçu, c'est que votre demande n'est pas valide !

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

III. Instruction de votre dossier

Votre dossier sera instruit par les services déconcentrés du Ministère en charge de l'Agriculture : votre Direction départementale des territoires et de la mer DDT/M (service instructeur) du département du siège du demandeur.

Les services instructeurs et FranceAgriMer réalisent un contrôle administratif des demandes déposées et se réservent le droit de demander toutes les pièces complémentaires qu'ils jugent utiles au contrôle.

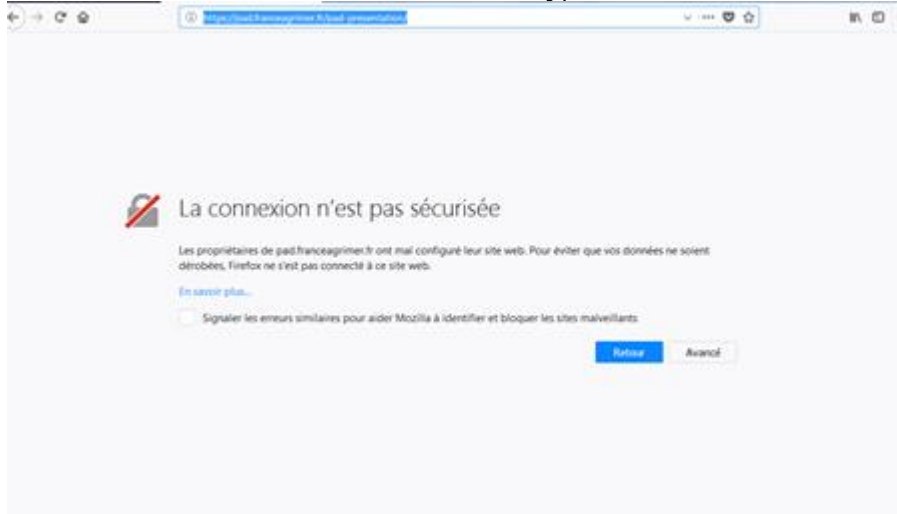
FranceAgriMer, votre DDT/M sont susceptibles d'effectuer le contrôle de certains critères directement auprès d'autres administrations ou organismes privés.

En cas de non-respect des critères prévus par la présente décision, la demande est rejetée par une décision de rejet motivée.

IV. Foire aux questions PAD téléservice

1- J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.

- Vérifiez l'adresse utilisée
- Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/Mozilla, Chrome, etc.)
- Si vous avez une alerte de sécurité de ce type :



- ➔ Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle et n'a toujours pas officiellement expiré. Cependant, Google et Mozilla ont préféré agréer une nouvelle autorité. Aussi, FranceAgriMer est actuellement en train de déployer son nouveau certificat sur ses sites.
- ➔ Dans cette attente, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

2- Mon numéro SIRET n'est pas reconnu

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres.

Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

Si vous avez demandé l'exclusion de la liste de diffusion commerciale, voici la procédure à suivre pour accéder à l'aide :

La demande doit être effectuée via le formulaire électronique accessible sur le site [insee.fr](https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/) à l'adresse suivante : <https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/> Pour utiliser le formulaire électronique, vous devez vous authentifier via France Connect, à partir d'un de vos comptes existants parmi les suivants : « Impots.gouv.fr », « Ameli.fr », « IDN La Poste », « Mobile Connect et Moi » ou « MSA ». Puis vous accédez à la page de changement de votre statut de diffusion publique, vous devez indiquer votre numéro siren (9 chiffres) et votre date de naissance. Cette procédure électronique permet une mise à jour effective du répertoire Sirene sous 2 jours ouvrés.

Vous pourrez le constater en consultant le répertoire Sirene, via le service proposé par l'Insee sur le site internet www.insee.fr, dans la rubrique "Obtenir un avis de situation au répertoire SIRENE".

3- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.

-Vérifiez que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE <http://avis-situation-sirene.insee.fr/> ou sur le site de <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

4- Je ne connais pas mon SIRET.

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires.

Vous pouvez éventuellement consulter le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> pour chercher votre SIRET

5- Je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique. Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

Vérifiez notamment :

- les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou - ou _
- la présence de chiffres dans l'adresse
- l'extension .com ou .fr ou autre

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

6- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur le lien dans le courriel. Essayez de changer de navigateur.



Jeu. 20/03/2025 18:37

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles) - Initialisation Dossier 48541- NON VALIDÉ

CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT - VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE

Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier.

Bonjour Fam FranceAgriMer,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif Influenza 2024 amont (éleveurs de volailles) pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER » Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 48541.

ATTENTION, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs du formulaire requis et téléversé toutes les pièces requises.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/12/2025 à 14:00:00.

Après validation votre demande sera au statut "déposé" et ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de réception.

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver) : <https://padcollecte-rec.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/details-dossier/48541/873?codeIdentification=e682ab9ef4144da1092adcd47477b49a>

Adresse de contact : Influenza@franceagrimer.fr

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE

7- Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique. Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée. Sinon, cf. point précédent.

8- Je ne suis pas sûr d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

9- Je n'arrive pas à enregistrer le formulaire

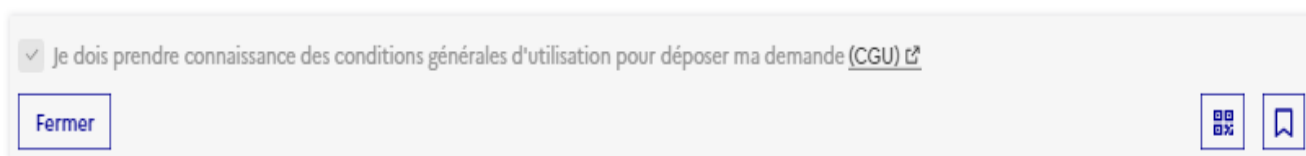
Sur le formulaire, vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés, que les cases à cocher sont cochées et qu'il n'y a **pas de message d'alerte (rouge) vous informant de votre inéligibilité.**

10- Je n'arrive pas à valider ma demande

- **Vérifiez que les pièces obligatoires sont bien téléchargées** (pièces téléchargées ou case cochée).

D'autres pièces ne sont pas obligatoires pour l'enregistrement mais peuvent être nécessaires à l'éligibilité de votre dossier :

- ➔ *Si vous n'êtes pas concerné par ces deux documents, cochez la case « déclarer sans objet » pour pouvoir valider.*
- **Vérifiez que vous avez bien coché la case des CGU :**



☒ Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) 

[Fermer](#)  

11- Puis je déposer plusieurs demandes ?

Non, une **seule demande validée est prise en compte**. Si vous souhaitez corriger votre demande cf Q12.

12- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, demandez à FranceAgriMer (influenza@franceagrimer.fr) de vous RETOURNER le dossier pour correction AVANT la date limite de dépôt.

13- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard à **la date indiquée dans la décision.**

Cf. Q7 8, 9, 10

14- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

influenza@franceagrimer.fr

15- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite.

Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

V. Contact

FranceAgriMer : influenza@franceagrimer.fr

Consultez la FAQ en ligne sur le site de FranceAgriMer